



## Notre position

### Les cadeaux, l'accueil et le divertissement

MTN reconnaît la nécessité de favoriser et de maintenir de bonnes relations avec ses parties prenantes. La Société est également sensible aux nuances culturelles qui peuvent exister dans certaines régions, où le divertissement est un domaine sous surveillance accrue. En outre, en tant qu'organisation, nous sommes conscients de l'impression d'inconvenance que peuvent créer le divertissement excessif ou les cadeaux donnés et acceptés.

Bien que nous apprécions la bonne volonté de nos partenaires d'affaires, MTN a une politique stricte « sans cadeaux ». Nous exigeons que l'ensemble des cadeaux, divertissements et invitations, qu'ils soient offerts, refusés ou acceptés, soient déclarés dans le registre des cadeaux, divertissements et accueils (« Registre des cadeaux ») de notre plateforme de déclaration en ligne.

En raison de l'existence de lois anticorruption spéciales dans les pays où nous sommes présents, une attention particulière est accordée à tout paiement à des fonctionnaires ou à la demande de fonctionnaires.

Voici quelques-uns des points clés de notre Registre des cadeaux :

- Réception de cadeaux – autorisés :

- articles promotionnels de marque d'entreprise d'une valeur inférieure ou égale à 50 USD ;
- les cadeaux d'aliments périssables doivent être partagés avec tous les collègues du service ou de la division.

- Interdits – tous cadeaux :

- comprenant de la liquidité ou des équivalents de liquidité (chèques-cadeaux, actions, coupons, etc.) qui sont sous forme de services ou d'autres avantages non pécuniaires ;
- qui comprennent des divertissements « pour adultes » ou tout autre événement impliquant de la nudité ou un comportement obscène ; un événement impliquant de la nudité ou un comportement obscène ;
- qui sont offerts si fréquemment, ou qui sont si somptueux en ce qui concerne le type ou la valeur qu'ils semblent inappropriés ou qu'ils créent une obligation ou une attente inappropriée ;
- qui voient les lois, règlements, contrats ou accords, ou les habitudes raisonnables du marché.

- Dons de cadeaux – autorisés :

- des dons d'une valeur inférieure ou égale à 200 USD peuvent être réalisés.



•Dons de cadeaux – non autorisés :

-- Les dons comprenant de la liquidité ou des équivalents de liquidité ne sont en aucun cas autorisés.

-- il est toutefois important de garder à l'esprit, en tant que principe général que –

◇ Aucun employé n'acceptera de cadeau offert dans certaines circonstances ou accompagné d'une insinuation directe ou indirecte selon laquelle un résultat attendu ou souhaitable est requis en retour.

◇ Toutes les exceptions sont enregistrées et nécessitent l'approbation écrite de l'approbateur désigné avant acceptation.